

Le Socialiste

43e année - Rs 5.00 - No 108364 - Jeudi 2 Octobre 2025 «Le courage c'est de chercher la vérité et de la dire» - Jaurès

Un protocole d'accord entre le service des forêts

Lancement de l'initiative « Un compte, un arbre » en présence du ministre Boolell



Page 3

Forum ACQF

Le ministre Sukon plaide pour une vision commune à travers l'Afrique



Page 3

Gel du budget, chômage technique, services fédéraux perturbés

Quelles sont les conséquences d'un «shutdown» américain ?

Page 4

Donald Trump estime que ce serait une "insulte" contre les États-Unis s'il ne recevait pas le prix Nobel de la paix

Page 4

Un protocole d'accord sur l'hydrographie entre Maurice et l'Inde

L'INS Sutlej mènera la 18e étude hydrographique conjointe dans les eaux mauriciennes



Page 3

Galatasaray 1 Liverpool 0

Liverpool chute face à Galatasaray



Page 8

FOOTBALL

Chelsea bat Benfica pour le retour de José Mourinho à Stamford Bridge



Page 8

En difficulté, Stellantis va aussi stopper sa production à Sochaux et à Mulhouse



Les nouvelles, mauvaises, se succèdent pour Stellantis. Le géant européen de l'automobile va arrêter sa production plusieurs jours sur les sites de Sochaux (Doubs) et Mulhouse (Haut-Rhin), a-t-on appris mardi de sources syndicales et de la direction.

Lors d'un Comité social et économique (CSE) ordinaire, qui s'est tenu mardi, « la direction de Stellantis Mulhouse a annoncé l'arrêt de la production de l'unité terminale fabriquant les modèles 308, 408 et DS7 pour une semaine, du 27 octobre au 2 novembre », a indiqué le syndicat CFE-CGC dans un communiqué.

Un « contexte difficile pour l'industrie automobile »
« La direction justifie cet arrêt par un contexte difficile pour l'industrie automobile », avec « une baisse des ventes de véhicules en Europe » et « une concurrence tarifaire agressive qui fragilise les parts de marché » explique le syndicat.

La CFE-CGC dénonce « une détérioration continue de la situation industrielle, avec des répercussions directes sur l'emploi et la stabilité des sites de production ».

Un porte-parole de Stellantis France a confirmé cette décision, qui concerne près de 2.000 salariés sur 4.700.

Problème de fournisseur à Sochaux

L'usine Stellantis de Sochaux, qui produit 1.044 voitures par jour, des Peugeot 3008 et 5008, a également annoncé plusieurs jours d'arrêt, cette fois en raison d'un problème de fournisseur. « Notre portefeuille de commandes sur les Peugeot 3008/5008 présente une part importante de versions PHEV et Long Range. Nous devons construire nos programmes de production en fonction des contraintes capacitives de nos fournisseurs pour répondre à ce mix, tout en gérant les stocks aussi efficacement que possible avant la fin de l'année », justifie l'usine dans un communiqué.

Perte de salaire de 16 % par jour chômé

Les vendredis 10, 17 et 24 octobre ne seront pas travaillés, ainsi que les tournées de nuit du dimanche 5 et du vendredi 31 octobre. Au total, 2.500 salariés, sur les 6.500 du site, sont concernés, selon Stellantis.

« Dans une période où les fins de mois sont de plus en plus difficiles, ces annonces sont un véritable coup pour les travailleurs de Sochaux », a réagi la CGT, qui estime à 16 % la perte de salaire par jour chômé. Ces décisions s'ajoutent à la récente annonce de Stellantis de mettre à l'arrêt trois semaines en octobre son usine de Poissy (Yvelines) et au chômage partiel ses 2.000 salariés. L'usine de Poissy produit 420 véhicules par jour.

Le Socialiste

Un Quotidien d'information, libre et indépendant

Directeur-Rédacteur en chef: Vedi Ballah

Administration: 2ème étage, Cubic Court,
30A, rue Mère Barthélémy, Port-Louis
Tel: 214 1584 -- Tel/Fax: 208 8003

E-mail: lapresselibreesocialiste@yahoo.fr
Website: Lesocialiste.info
Facebook: Lesocialiste.info

Environnement

En Antarctique, la banquise d'hiver mesurée par satellite a atteint l'un de ses plus bas niveaux

L'étendue en baisse de cette banquise souligne les effets du changement climatique au pôle Sud et amplifie même le phénomène de réchauffement.

Des chiffres plus que préoccupants. La banquise d'hiver dans l'Antarctique a atteint son troisième plus bas niveau en près d'un demi-siècle d'observation par satellite, ont annoncé des chercheurs le mardi 30 septembre, soulignant l'influence croissante du changement climatique sur le pôle Sud. La période septembre-octobre est généralement celle où l'étendue de glace atteint son pic annuel.

À chaque hiver de l'hémisphère sud, l'océan autour de l'Antarctique gèle sur des centaines de kilomètres au-delà du continent : c'est l'étendue de cette banquise d'hiver qui est mesurée. Cette année, la surface glacée semble avoir atteint son maximum le 17 septembre avec 17,81 millions de kilomètres carrés, selon des chiffres préliminaires du Centre national américain des données sur la neige et la glace de l'université du Colorado à Boulder.

Le maximum de 2025 se classe donc au troisième rang des plus bas niveaux enregistrés en 47 ans, derrière le record de 2023 et la deuxième place tenue par l'hiver 2024. Jusqu'en 2016, les mesures prises montraient « une augmentation irrégulière mais légère au fil du temps » de la surface de glace de mer (ou banquise) dans l'Antarctique, relève Ted Scambos, chercheur à l'université du Colorado à Boulder.

Un phénomène qui favorise le réchauffement climatique

Une dynamique qui s'inverse à cause des bouleversements climatiques. « Ce qui semble se produire, c'est que la chaleur des océans se mêle désormais à l'eau la plus proche de l'Antarctique », explique Ted Scambos à l'AFP. Cela signifie que le changement climatique a finalement rattrapé les mers gelées du continent austral.

La glace de mer n'augmente pas le niveau de la mer lorsqu'elle fond. Mais cette fonte a un impact sur le climat. Le blanc de la glace réfléchit presque toute l'énergie solaire vers l'espace, leur remplacement par une surface d'eaux, plus sombre, participe au réchauffement climatique puisqu'elle absorbe cette même quantité d'énergie sans la renvoyer.

La banquise agit également comme un tampon, en empêchant la calotte glaciaire antarctique (la glace installée sur le continent) de pénétrer dans l'océan et d'amplifier l'élévation du niveau de la mer. La fonte de la banquise pourrait aussi avoir un effet a priori paradoxal, souligne le scientifique Ted Scambos : « une augmentation des chutes de neige en Antarctique, car l'air humide au-dessus de l'océan serait plus proche de la côte » de l'Antarctique. Les données historiques montrent qu'à long terme, la calotte glaciaire se rétrécit inexorablement en cas de réchauffement climatique, précise néanmoins Ted Scambos.

Indonésie: 91 personnes sous les décombres d'une école effondrée, attente angoissée des parents

Des parents en larmes attendaient avec angoisse mercredi des nouvelles de leurs enfants disparus après l'effondrement d'une école islamique sur la grande île de Java, en Indonésie, les sauveteurs qui ont capté des signes de vie estimant qu'environ 91 personnes sont toujours piégées.

L'Agence nationale de gestion des catastrophes a indiqué qu'elle estimait à 91 le nombre de personnes probablement encore ensevelies sous les décombres. Un précédent bilan faisait état de 38 disparus et trois morts.

Deux jours après l'effondrement de l'école Al Khoziny lundi après-midi, des dizaines de parents étaient réunis mercredi près du bâtiment en ruines.

Parmi eux, Abdul Hanan, 45 ans, recherche son fils de 14 ans. "Mon ami, dont le fils étudie également ici, m'a parlé de l'effondrement. Nous pensons que nos enfants sont peut-être encore en vie", a-t-il déclaré à l'AFP.

"L'opération de sauvetage doit être accélérée (...) Il est crucial de secourir les survivants, car nous sommes dans une course contre la montre", a-t-il ajouté avant de fondre en larmes.

Dewi Sulistiana, 33 ans, est arrivée de Surabaya, à 30 km, en panique. Le dernier contact avec son fils de 14 ans remonte à dimanche car, comme dans de nombreux internats islamiques, l'accès des élèves au téléphone portable est très limité.

"Je suis ici depuis des jours. J'ai pleuré en pensant à mon fils. Pourquoi faut-il autant de temps pour le retrouver, pourquoi les recherches sont-elles si lentes ?", lance-t-elle. - Signes de vie -

Sur place, Emi Freezer, responsable du contrôle des opérations de l'Agence nationale de recherche et de sauvetage, a indiqué que les sauveteurs ont capté des signes de vie et se concentrent sur la fourniture d'aide aux survivants coincés sous les décombres.

Les équipes de secours ont identifié "15 points d'intervention, dont huit sont noirs et sept rouges", a déclaré M. Emi. Le code couleur noir fait référence à une absence de réaction ou de signe de vie et le rouge signifie une réaction.

"Notre priorité (est) de sauver les victimes qui

réagissent encore", a ajouté M. Emi.

Alors que les équipes de secours travaillent sans relâche, un séisme, de magnitude 6,0 selon l'Institut d'études géologiques des États-Unis (USGS), a frappé la côte voisine pendant la nuit et temporairement interrompu leurs travaux.

Le chef de l'Agence nationale de recherche et de sauvetage, Mohammad Syafi'i, a expliqué sur place que des précautions sont prises contre tout mouvement autour du bâtiment effondré qui pourrait agraver la situation.

Le creusement d'un tunnel par exemple pose des défis, notamment en termes de risques de glissements de terrain.

Des drones à détection thermique sont utilisés pour localiser les survivants et les personnes décédées à l'approche de la fin de la période de 72 heures, considérée en général comme l'ultime limite de survie.

Lors de l'effondrement lundi, les habitants du quartier ont déclaré avoir ressenti une secousse.

"J'ai senti une vibration, puis j'ai entendu un bruit. J'ai immédiatement couru pour me sauver. Je n'ai pas réalisé tout de suite qu'il s'agissait d'un effondrement", confie Ani, 50 ans, propriétaire d'une épicerie à proximité.

Lundi, l'un des gardiens de l'internat avait indiqué que le bâtiment s'était effondré pendant que des ouvriers coulaient du béton pour ériger un étage supplémentaire.

Selon le porte-parole de l'Agence nationale de gestion des catastrophes (BNPB), Abdul Muhari, les piliers des fondations n'auraient pas pu supporter le poids du moulage, provoquant l'effondrement du bâtiment.

Une enquête sur les causes de l'accident a été ouverte, mais les premières constatations évoquent des problèmes structurels et une construction qui ne répond pas aux normes de construction, selon les experts.

Le laxisme de ces normes suscite de vives inquiétudes quant à la sécurité des bâtiments en Indonésie.

Début septembre, trois personnes avaient été tuées et des dizaines d'autres blessées dans l'effondrement d'un bâtiment abritant une salle de prière dans l'ouest de Java.

Forum ACQF

Le ministre Sukon plaide pour une vision commune à travers l'Afrique

Le gouvernement s'est engagé à promouvoir l'internationalisation et la transformation numérique dans l'éducation, conformément à la mission du Cadre continental africain des certifications (CAQF) visant à harmoniser les systèmes éducatifs à travers l'Afrique et à garantir que les apprenants progressent de manière transparente à travers les systèmes éducatifs, les professions et les frontières.

Le Dr Kaviraj Sukon a fait cette déclaration ce matin lors de la cérémonie d'ouverture de la sixième édition du Forum ACQF. Le Forum de trois jours axé sur la construction de systèmes de qualifications pour l'Afrique, qui se tient au Centre des arts du Caudan à Port-Louis, a vu la participation du Commissaire de la Commission de l'enseignement supérieur (HEC), le Professeur Mme Romeela Mohee et environ soixante-dix participants, à savoir

des décideurs politiques, des experts techniques et des représentants des institutions d'éducation et de formation du continent africain.

Soulignant l'importance croissante des universités intégrant des modules étrangers et des micro-diplômes, le Ministre de l'enseignement supérieur, de la science et de la recherche a indiqué que le continent africain est actuellement à la traîne en raison d'un manque d'accord sur les normes de qualification.

« Nous devons avoir une vision commune pour le continent », a déclaré le ministre Sukon tout en rappelant l'importance de la collaboration régionale. Il a souligné la nécessité urgente pour les pays africains de penser globalement lorsqu'ils façonnent l'avenir de l'enseignement supérieur au cours de ce Forum de trois jours.

Il a en outre appelé les autorités à faciliter une plus grande mobilité des étudiants et des universitaires au-delà des frontières, en appelant à des politiques qui permettent la libre circulation essentielle à un espace éducatif africain véritablement intégré. En ce qui concerne l'harmonisation des normes, il a souligné que chaque pays a ses propres spécifications et que cette diversité doit être respectée.

Pour sa part, la professeure Mohee a souligné que HEC s'est engagée à faire progresser la mise en œuvre et la durabilité du CCQA et de sa plateforme de qualifications et d'accréditation.

Elle espère que le forum encouragera les régulateurs à partager les bonnes pratiques et à proposer des cadres transparents et harmonisés qui répondent à l'évolution des besoins du marché du travail du continent africain.

Un protocole d'accord sur l'hydrographie entre Maurice et l'Inde

L'INS Sutlej mènera la 18e étude hydrographique conjointe dans les eaux mauriciennes

Une cérémonie d'accueil a eu lieu au quai du port de Port Louis pour le navire de la marine indienne (INS) Sutlej, qui doit entreprendre la 18e mission hydrographique conjointe dans les eaux mauriciennes.

La mission d'enquête, prévue du 2 au 18 octobre 2025, est menée dans le cadre du protocole d'accord sur l'hydrographie entre Maurice et l'Inde, en vigueur depuis 2006 et renouvelé périodiquement. Le protocole d'accord vise à renforcer la coopération dans les domaines de la sécurité maritime, de la collaboration scientifique et de la gestion durable des ressources océaniques au-dessus de la zone

économique exclusive de Maurice, ainsi qu'à renforcer les capacités. Grâce à cette collaboration, 13 cartes de navigation papier et 15 cartes électroniques des eaux mauriciennes ont déjà été produites.

Organisé par le Ministère du logement et des terres, l'événement d'accueil de l'INS Sutlej a été suivi par le Secrétaire permanent adjoint du Ministère du logement et des terres, M. Manoj Kumarsing Dookhee, le Haut Commissaire adjoint de l'Inde à Maurice, M. Vimash Aryan, le commandant de l'INS Sutlej, le commandant Varun Gupta, et d'autres personnalités.

Dans son allocution, M. Dookhee a souligné l'importance de la coopération maritime Maurice-Inde. Il a également évoqué les progrès réalisés en matière de capacités hydrographiques avec la nomination de la première femme hydrographe et cartographe nautique du pays. Le Sous-Secrétaire permanent a également indiqué que Maurice était de plus en plus reconnue sur le plan international, notamment grâce à son rôle au sein de la Commission hydrographique de l'Afrique australe et des îles (SAIHC). Pour sa part, le Haut Commissaire adjoint de l'Inde a rappelé le renouvellement du Mémorandum d'accord sur l'hydrographie au début de cette année lors de la 14ème réunion du Comité mixte sur l'hydrographie, tout en soulignant que la 18ème Mission conjointe de levés hydrographiques est une réaffirmation du partenariat durable entre Maurice et l'Inde. M. Aryan a souligné que le déploiement de l'INS Sutlej permettrait de répondre aux besoins en données hydrographiques des différentes parties prenantes mauriciennes et de renforcer la coopération opérationnelle par le biais d'exercices de surveillance conjoints avec la Garde côtière nationale. INS Sutlej

Mis en service en 1993 et actuellement basé à Kochi sous le commandement du Southern Naval Command, l'INS Sutlej est un navire hydrographique spécialisé de la marine indienne. Il est équipé de systèmes avancés, notamment des échosondes multifaisceaux, un sonar à balayage latéral, un GPS différentiel et un système de traitement de sondage numérique entièrement automatisé. Le navire transporte également un hélicoptère Chetak et quatre bateaux à moteur de surveillance. Au cours de son déploiement actuel à Maurice, l'INS Sutlej devrait parcourir 9 800 milles marins et surveiller environ 35 000 milles marins carrés à l'aide de systèmes sonar à haute résolution.

Lancement de l'initiative « Un compte, un arbre » en présence du ministre Boolell

L'initiative «Un compte, un arbre» a été officiellement lancée à Curepipe par la signature d'un protocole d'accord entre le service des forêts, sous l'égide du ministère de l'agro-industrie, de la sécurité alimentaire, de l'économie bleue et de la pêche, et SBM Bank (Maurice) Ltd.

Le ministre de l'agro-industrie, de la sécurité alimentaire, de l'économie bleue et de la pêche, M. Arvin Boolell ; le ministre adjoint de l'agro-industrie, de la sécurité alimentaire, de l'économie bleue et de la pêche, M. Fabrice David ; le conservateur des forêts, M. Poojanraj Khurun ; et plusieurs autres personnalités étaient présents à la cérémonie de lancement.

Dans son allocution, le ministre Boolell a souligné l'importance de ce projet, qui illustre parfaitement comment le partenariat public-privé peut donner lieu à des actions concrètes pour l'avenir. Selon lui, la plantation d'un arbre pour chaque enfant offre aux générations futures un héritage

vivant qui grandira avec elles. Cet engagement protégera notre biodiversité et renforcera la conscience écologique dès le plus jeune âge, a-t-il ajouté.

Cette initiative innovante allie inclusion financière et engagement écologique, offrant à chaque nouveau-né titulaire d'un compte SBM Amigos la promesse d'un arbre planté en son nom, créant ainsi un lien unique, profond et durable entre les enfants et la nature dès leur plus jeune âge.

Chaque famille recevra un certificat confirmant l'arbre assigné à son enfant, servant d'invitation à revenir au fil des ans pour suivre sa croissance et témoigner de ce témoignage vivant de son histoire. L'initiative « Un compte, un arbre » s'aligne sur le programme de durabilité de SBM et reflète la volonté de l'organisation d'aller au-delà de ses services financiers pour soutenir activement la transition vers une société plus verte et plus responsable.

Gel du budget, chômage technique, services fédéraux perturbés Quelles sont les conséquences d'un «shutdown» américain ?

Depuis hier, les États-Unis sont en « shutdown », soit en état de paralysie budgétaire. Une première en sept ans, qui signifie que les services fédéraux sont quasi à l'arrêt pour une durée indéterminée. On fait le point.

Les Démocrates ont refusé de voter le budget du gouvernement Trump. Faute d'accord entre les deux partis, les États-Unis basculent en situation de « shutdown », littéralement « fermeture ». Que faut-il pour provoquer un shutdown, quelles sont les conséquences directes et pour quelle durée... La Nouvelle République fait le point.

Qu'est-ce qui provoque un shutdown ?

Au Congrès, Républicains et Démocrates ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur le budget des États-Unis. Les Républicains sont majoritaires aux deux chambres du Congrès, mais le règlement du Sénat fait qu'un texte budgétaire doit être adopté à 60 voix sur 100, nécessitant donc au moins sept voix démocrates.

En mars dernier, dix sénateurs démocrates avaient voté à contrecœur pour le budget des Républicains, pour éviter la paralysie, se voyant alors accusés de plier face à Donald Trump. Cette fois les Démocrates ont décidé de marquer leur opposition. De leur côté, les Démocrates dénoncent le manque de volonté de négociation. Le chef de la minorité démocrate au Sénat, Chuck Schumer, a justifié le choix de ne pas voter le budget : « les Américains souffrent de coûts plus élevés à travers le pays, que ce soit à cause des droits de douane, des coûts de l'énergie ou des coûts alimentaires », ou encore de la santé.

Quelles sont les conséquences pour les Américains ?

L'impact d'un shutdown est multiple, il entraîne le gel des administrations dépendant du budget fédéral. Environ 750.000 fonctionnaires pourraient être mis au chômage technique, leur salaire étant donc suspendu, et de nombreux employés de la Maison-Blanche seront amenés à rentrer chez eux. Les services dits essentiels sont maintenus (hôpitaux ou militaires par exemple) mais les employés travaillent sans salaire. Certaines aides sociales pourraient également ne pas être versées.

Trafic aérien perturbé, parcs et musées fermés

De fortes perturbations sont aussi attendues pour les usagers des services publics, notamment au niveau du trafic aérien. S'il est toujours possible de se rendre aux États-Unis, les temps d'attente peuvent être beaucoup plus longs à l'aéroport.

Du côté des espaces publics, les parcs nationaux et musées fédéraux sont habituellement fermés. Les parcs, surtout, seront privés des agents en charge de leur entretien (appelés rangers), alors que l'automne est là et que les arbres perdent peu à peu leurs feuilles. Le ramassage des ordures peut lui aussi être impacté. À noter qu'il y a douze ans, lors du shutdown de 2013, les cimetières américains en France avaient eux aussi été fermés.

Comment de temps le shutdown peut-il durer ?

À partir du moment où il est décreté, le shutdown entre en vigueur pour une durée indéterminée. Le dernier shutdown remonte au premier mandat de Donald Trump et avait duré 35 jours entre décembre 2018 et janvier 2019, le plus long de l'histoire des États-Unis.

Les négociations entre les deux camps sont ardues. Pour le moment, les Républicains proposent une extension du budget actuel jusque fin novembre. De l'autre, les Démocrates veulent obtenir le rétablissement de centaines de milliards de dollars en dépenses de santé, notamment dans le programme d'assurance santé « Obamacare » pour les ménages des classes populaires, supprimés par l'administration Trump.

À noter que le shutdown est une bonne excuse pour réaliser des coupes budgétaires et licencier des fonctionnaires. Mais il représente aussi des pertes colossales : en 2018-2019, la paralysie budgétaire avait coûté au gouvernement 11 milliards de dollars.

Donald Trump estime que ce serait une "insulte" contre les États-Unis s'il ne recevait pas le prix Nobel de la paix

Le président américain, qui a proposé un plan pour la paix à Gaza, considère que ne pas recevoir le prix Nobel de la paix, qu'il convoite ardemment, serait "une insulte" contre les États-Unis.

Donald Trump a jugé mardi que ce serait "une insulte" contre les États-Unis s'il ne recevait pas le Nobel de la paix, dans un discours devant les généraux et amiraux américains convoqués à Quantico (Virginie), près de Washington.

"Ils le donneront à un gars qui n'a rien fait du tout", a dit le président américain, qui se vante d'avoir mis fin à de multiples conflits, en ajoutant devant ce rassemblement très inhabituel de hauts gradés : "Ce

serait une grande insulte à notre pays."

Allocution décousue devant son armée

À l'occasion de cette réunion réunissant tous les hauts-gradés américains du monde entier, le président a par ailleurs promis de "réveiller l'esprit guerrier" dans l'armée.

"Ensemble nous réveillons l'esprit guerrier, et c'est l'esprit qui a conquis et construit cette nation. Depuis la cavalerie qui a dompté les Grandes Plaines jusqu'au pouvoir féroce et inflexible de Patton, Bradley et du grand général Douglas MacArthur", a dit le président américain, pendant une allocution décousue devant un parterre de généraux et d'amiraux. Cette rencontre intervient au lendemain de l'annonce tonitruante d'un plan de paix à Gaza approuvé par Benjamin Netanyahu.

Une candidature qui divise dans le pays

Donald Trump a toujours revendiqué haut et fort sa légitimité pour recevoir le Nobel de la paix, son cheval de combat depuis son premier mandat déjà. Si ses arguments existent, récemment consolidés avec la perspective d'un accord de paix entre Israël et le Hamas, sa candidature divise le monde diplomatique.

Depuis qu'en 2009, Barack Obama s'est vu décerner le prix Nobel de la Paix à peine neuf mois après son arrivée à la Maison-Blanche, Donald Trump ne digère pas et rêve de cette distinction comme d'un sceau de légitimité internationale.

Pour ses partisans, c'est une reconnaissance méritée d'un président qui, selon eux, a rompu avec le "messianisme" démocrate pour obtenir des résultats concrets. Pour ses détracteurs, c'est un contresens historique. Ils rappellent ses décisions unilatérales, son retrait d'accords multilatéraux comme l'Accord de Paris, ses propos belliqueux, ses provocations.

NOTICE FOR PERMISSION FOR LAND USE WITHIN RESIDENTIAL ZONE

TAKE NOTICE that RivaanKesh Co Ltd acting by and through its Director Mr Akash Ghanchian Gop of Royal Road, Roche Terre, will apply to the District Council of Riviere du Rempart for a building and land use permit for (a) to construct a commercial building and (b) to run a proposed Car Wash at Royal Road, Roche Terre and to install an electric water pump of 1.5 h.p.

TAKE FURTHER NOTICE that you being the owner and/or occupier of the contiguous property may within fifteen days from service of this Notice upon you, if you deem fit and proper, object to the granting of the said permit in writing to the Chief Executive of the above named District Council of Riviere du Rempart.

Applicant's Director
This 29/09/2025

IN THE SUPREME COURT OF MAURITIUS

(Land Division)

In the matter of:

SC/LD/103/25

1.- Mr. Patrice Eric GORRY
2.- LOUISE MARGAUX LTD

PLAINTIFFS

v/s

1.- SOAMSHRA LTD
2.- DORA MARIE THERESA MAMODESENE
3.- ETIENNE SINATAMBOU

DEFENDANT

In the presence of:

1.- The Economic Development Board
2.- The Conservator of Mortgages
CO-DEFENDANT

NOTICE TO ATTEND COURT

TAKE NOTICE that in order that you, the hereundernamed Defendant No. 1 may not plead or pretend ignorance of same that the above mentioned case has been postponed for **MENTION** to **Wednesday the 22nd day of October 2025 at 09.30 a.m** and on which day and hour, you are required, called upon and summoned to be and appear before the **Presiding Judge, Land Division of the Supreme Court, 2nd Floor of the New Supreme Court Building, Edith Cavell Street, Port Louis**, to answer the abovenamed Plaintiffs in the above matter.

By virtue of a Judge's Order dated 5 September 2025 – Re: Serial No. SC/LD/CH/519/2025, the Plaintiffs have been granted leave to serve the present notice upon the Defendant No. 1 by way of publication in two dailies.

TAKE FURTHER NOTICE that the Plaintiffs shall proceed with the above matter, whether you are present or not, and that judgment may be delivered against you in terms of the Plaintiff with Summons

Under all legal reservations

Dated at Port Louis, this 26th day of September 2025.

Me. Preetam Chuttoo
Of 9th Floor, Astor Court Block B, Georges Guibert Street, Port Louis

PLAINTIFFS' ATTORNEY

Substituted Service by way of publication in two dailies upon:

SOAMSHRA LTD, having its registered address at Coastal Road, Mont Choisy.

IN THE SUPREME COURT OF MAURITIUS

(before the Master & Registrar thereof)

In the matter of :-

DK 88/09

REHAN DHOMUN & ORS

PETITIONERS

Versus

S. DEERPALSINGH & ORS

RESPONDENTS

NOTICE TO ATTEND COURT

TAKE NOTICE in order that you, the hereundernamed Respondent No. 2, may not plead or pretend ignorance of same that the above case was mentioned before the Master & Registrar on Friday the 19th of September 2025 and a Fifth Proposed Amended Petition dated 18 July 2025 was filed.

TAKE FURTHER NOTICE that the case has now been postponed to **Friday the 21st day of November 2025 at 09.30 a.m.** and on which day and hour you are hereby required, called upon and summoned to be and appear before the Master's Court, 2nd Floor of the New Supreme Court Building, Edith Cavell Street, Port Louis, to communicate your stand as regards the Fifth Proposed Amended Petition. A copy of which may be inspected, by You, the hereundernamed Respondent No. 2, your duly mandated representative, or your Attorney at the office of the undersigned Attorney-at-Law or by application at the Master's office.

WARNING YOU that the Petitioners will proceed with the above matter on the aforesaid date and hour whether you are present or not.

Under all legal reservations

Dated at Port Louis, this 29th day of September 2025.

Mr. Preetam Chuttoo

Of 9th Floor, Astor Court, Block B, Georges Guibert Street, Port Louis.

PETITIONERS' ATTORNEY

Substituted Service by way of Publication in two dailies, to be effected upon:

VEERACHA ASSOCIES, having its Siege Social at Ah Kwet Road, Baramia, Rose Belle, represented by its Gerants/Associés.

LEGAL NOTICE

IN THE SUPREME COURT OF MAURITIUS

(Family Division)

In the matter of: FD 936/24

Zawed Akhtar SAHABOO
PETITIONER (H)

v/s

Sabihabanu Ilyas MALEK
RESPONDENT (W)

NOTICE OF TRIAL

In compliance with an order made on the 18 December 2024 by Her Ladyship, the Honourable R.D. DABEE, Judge of the Supreme Court, the abovenamed Petitioner has been authorised to effect substituted service by way of publication.

TAKE NOTICE you, the abovenamed Respondent, in order that you may not plead or pretend ignorance of same that the above matter which came for mention on 17th September 2025 has now been fixed for undefended merits to **THURSDAY 27th November 2025 at 10.00 hrs of the clock in the forenoon before the Supreme Court House (Family Division), situate at c/r Edith Cavell & Desroches Streets**, for the Hearing of the Divorce Petition.

NOW TAKE FURTHER NOTICE that you, the abovenamed Respondent, are hereby required, called upon and summoned to be and appear before the above Court on the aforesaid date and time.

WARNING YOU, that the abovenamed Petitioner shall proceed with the above matter whether you be present or not. Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 25th day of September 2025

Me. B. Fadiha KEENOO
of Suite 204, 2nd Floor, Sterling House,
Lislet Geoffroy Street, Port-Louis.
Attorney for the Petitioner

SALE BY LICITATION

Notice is hereby given that on the 23rd day of September 2025, has been filed at the Master's Office of the Master & Registrar, Supreme Court of Mauritius, situate at the New Supreme Building, Edith Cavell St, Port Louis, the Memorandum of Charges containing the clauses and conditions, pursuant and according to which shall take place before the Master's Bar, the **SALE BY LICITATION prosecuted at the request of Marine MALEN residing at Fleur de Lys Road, Roche Terre, Grand Gaube against Fabrice FRANÇOISE residing at Mosque Road, Cap Malheureux**, of the following described immoveable property viz:- An immoveable property situate at Cap Malheureux in the District of Rivière du Rempart, "un batiment a étage en blocs de ciment sous dalles d'une superficie de trois mille pieds carrés y existant ainsi que les installations faites pour l'eau et pour la lumière électrique y attachées et généralement tout ce qui peut en dépendre ou en faire partie sans aucune exception ni réserve érigée sur une portion de terrain de la contenance de **443.20 m²** portant le Parcel Identification Number (PIN) 1317080267 et bornée d'après un rapport de description avec plan figurative y joint, dressé par Mons. Ng Tong NG WAH, Arpenteur Juré le 27/04/2010, enregistré au Registre LS 70 No. 1051, comme suit:- *Du premier côté, partie par le surplus du dit terrain et partie par un chemin de trois mètres et soixante six centimètres de large, sur une longueur totale de trente et un mètres; Du deuxième côté, par un terrain appartenant à Mons. J. M Roger Julianne, sur vingt et un mètres et dix centimètres; du troisième côté, par un terrain appartenant à Mons Mamad Swalay, sur trente cinq mètres et cinquante centimètres; du quatrième et dernier côté, encore par le terrain de Mons Mamad Swalay, sur sept mètres et quarante et un centimètres". The whole more fully described in title deed registered and transcribed in TV201503/001778 and in the Memorandum of Charges filed in the above matter. There exists on the said portion of land a concrete building under slab provided with water and electricity supplies. That the said building is presently occupied by Respondent.*

NOW TAKE NOTICE that you are hereby required, called upon and summoned to examine the said memorandum of charges and to make thereon such observation and objection as you may deem fit and proper within the delay prescribed by law. **NOW TAKE FURTHER NOTICE** that in terms of Article 813-13 of the Civil Code any co-owner (indivisaire) of the said immoveable property can substitute himself or herself to the purchaser or purchasers within ONE MONTH from the date of adjudication by a declaration made at the Registry of the above Court.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 24th day of September 2025.

Me. Kaviraj BOKHOREE.

Of Ground Floor St James Court, G08, St Denis Street, Port Louis.

Attorney in charge of the sale

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 30th day of October, 2025 at 1.30 p.m** shall take place before the Master's Court (Courtroom No.23, 2nd Floor), Supreme Court, Cnr Edith Cavell & Desroches Streets, Port-Louis, the **SALE BY LEVY of:- DESCRIPTION OF PROPERTY: PROPERTY CHARGED:** Une portion de terrain de vague de la contenance de **CENT SEPT TOISES (107 T) SOIT QUATRE CENT SIX ET QUARANTE TROIS CENTIEMES DE METRES CARRES (406.43m²)**, étant le Lot No.1 située au quartier des Pamplemousses, lieudit le Hochet Terre Rouge, et bornée d'après un procès verbal de rapport dressée par M. Louis Maurice Dumazel, arpenteur jure, le 22/08/1984 enregistre au Reg L S 24 No. 1199 comme suit: D'un cote, par un chemin commun de seize pieds soit quatre mètres quatre vingt sept centimètres (4.87m) de large une réserve de quatre vingt onze centimètres (0.91m) ou trois pieds de large entre sur trente huit pieds ou onze mètres cinquante huit centimètres (11.58m); Du deuxième cote par le lot No.20 sur cent trente pieds ou trente neuf mètres soixante deux centimètres (39.62m); Du troisième cote, partie par le Lot No.33 et partie par le Lot No.32 sur trente huit pieds ou onze mètres et cinquante huit centimètres (11.58m); et du quatrième cote par le lot No.2 sur cent vingt huit pieds ou trente neuf mètres

et un centimètre (39.01m). La mesure employée est le metre avec l'équivalent en pied anglais. Together with all that exists thereon and all that may depend or form part thereof without any exception or reservation whatsoever and the whole as morefully described in a deed transcribed in Volume TV 1689/51 and Pin No.1218020072 and in the Memorandum of Charges filed in the above matter. **BUILDING AND/OR PLANTATION:** There exists on the above-described portion of land an old store provided with water, electricity, and telephone supplies. **The said sale is prosecuted at the request of DEVELOPMENT BANK OF MAURITIUS LTD against Mamade Ebrahim RUBEETUN residing at Avenue Colline 2, Morcellement Raffray, Les Guibies, Pailles.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations,
Dated at Port-Louis, this 23rd day of September, 2025.

Me. R. BUCKTOWNSING SA
Orison Legal
Level 2, Hennessy Court, Cr. Pope Hennessy and Suffren Streets, Port Louis
ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 16th day of October, 2025 at 1.30 p.m** shall take place before the Master's Court (Courtroom No.23, 2nd Floor), Supreme Court, Cnr Edith Cavell & Desroches Streets, Port-Louis, the **SALE BY LEVY of: DESCRIPTION OF PROPERTIES: DESIGNATION: PROPERTY NO. 1:** Une portion de terrain de la contenance d'un HECTARE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT SEPT VIRGULE QUATRE VINGT UN METRES CARRES (1 ha 1587.81 m²) soit DEUX ARPENTS SOIXANTE QUATORZE PERCHES ET CINQUANTE CINQ CENTIEMES (étant le lot No. 118), située au quartier de Savanne lieu dit St Martin et bornée d'après rapport d'arpentage dressé par Mons. Jean Claude D'Hotman de Villiers, arpenteur jure, en date du 13/08/1987, enregistre au Reg. LS 23/10913, comme suit:- Du premier côté, par l'axe d'un chemin commun et mitoyen, sur un développement de deux cent cinquante neuf mètres et soixante centimètres (259.60m); Du second côté, par le surplus du Bel Ombre S.E sur vingt deux mètres (22.00m); Du troisième côté, partie par les héritiers Goburdhun ou ayants droit et partie par l'axe d'un chemin commun et mitoyen sur une ligne brisée en deux parties, mesurant respectivement soixante huit mètres (68.00m) et un développement de cent soixante neuf mètres (169.00m); Du quatrième côté, par l'axe d'un chemin commun et mitoyen sur soixante treize mètres et quatre vingt centimètres (73.80m). Together with all that exist thereon and all that may depend or form part thereof without any exception or reservation whatsoever and morefully described in deed registered and transcribed in Volume TV 5161/11 and Pin No. 1601020017. **PROPERTY NO.2:** Une portion de terrain de la contenance, de la contenance de **CINQ MILLE QUATRE VINGT HUIT METRES CARRES (5,088 m²) soit UN ARPENT VINGT PERCHES ET CINQUANTE CINQ CENTIEMES (étant le Lot No. 119)**, située au quartier de Savanne lieu dit St Martin et bornée d'après rapport d'arpentage dressé par Mons. Jean Claude D'Hotman de Villiers, arpenteur jure, en date du 13/08/1987, enregistre au Reg. LS 23 /10913, comme suit: Du premier cote, par l'axe d'un chemin commun et mitoyen, sur un développement de cent soixante neuf mètres (169.00m); Du second cote, par les heritiers Goburdhun ou ayants droit, sur cent soixante trois mètres (163.00m); Du troisième cote, par l'axe d'un chemin commun et mitoyen sur cinquante six mètres (56.00m). Together with all that exist thereon and all that may depend or form part thereof without any exception or reservation whatsoever and morefully described in deed registered and transcribed in Volume TV 5161/11 and Pin No. 1601020018 and in the Memorandum of Charges filed in the above matter. **BUILDING AND/OR PLANTATION:** Both portions of land are bare land. The said sale is prosecuted at the request of DEVELOPMENT BANK OF MAURITIUS LTD against 1.- Mr. Jacques Sylvio RAMALINGUM, 2.- Mrs. Marie Rosie RAMALINGUM (born LAMOUR), the lawful wife of Mr. Jacques Sylvio RAMALINGUM, both residing at D4, St Flour Street, Housing Estate, Bel Ombre. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations,
Dated at Port-Louis, this 23rd day of September, 2025.
Me. R. BUCKTOWNSING SA
Orison Legal
Level 2, Hennessy Court, Cr. Pope Hennessy and Suffren Streets, Port Louis
ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 23rd day of October, 2025 at 1.30 p.m** shall take place before the Master's Court (Courtroom No.23, 2nd Floor), Supreme Court, Cnr Edith Cavell & Desroches Streets, Port-Louis, the **SALE BY LEVY of:- DESCRIPTION OF PROPERTY: DESIGNATION: PROPERTY CHARGED:** Une portion de terrain de la contenance d'un arpent vingt cinq perches située au quartier de Flacq, lieu dit Clémencia et bornée d'après titre comme suit:- D'un côté par Monet ou ayants droit sur cent pieds; Du deuxième côté par Dhawraj Boodhoo sur cinq cent pieds; Du troisième côté par Bhurosah ou ayants droit sur cent pieds; Et du quatrième et dernier cote par Oodoonath ou ayants droit sur cinq cent pieds.» And in virtue of Memorandum of Conversion drawn up by L M Dumazel, Sworn Land Surveyor dated 26/08/1991, the above portion of land has been found to be equivalent to **five thousand two hundred and seventy six and eight hundredths square metres (5276.08m²)** and is bounded as follows: "Du premier côté par Monet ou ayants droit sur trente deux mètres et quarante neuf centimètres (32.49m); Du deuxième côté par Dhawraz Boodhoo aussi appelé Dhanraj Boodhoo sur cent soixante deux mètres et quarante cinq centimètres (162.45m); Du troisième côté par Bhurosah ou ayants droit sur trente deux mètres et quarante neuf centimètres (32.49m); Et du quatrième et dernier côté par Oodoonath ou ayants droit sur cent soixante deux mètres et quarante cinq centimètres (162.45m). Together with all that exist thereon and all that may depend or form part thereof without any exception or reservation whatsoever and the whole as morefully described in deed transcribed in Volumes TV 1240/53, TV 1280/28, TV 1282/138, TV 1294/120, TV 1303/216 and Pin No. 1407040092 and in the Amended Memorandum of Charges filed in the above matter. **BUILDING AND/OR PLANTATION:** The above described portion of land is waste. The said sale is prosecuted at the request of DEVELOPMENT BANK OF MAURITIUS LTD against 1. Yashoda Devi BOODHOO also called Jashoda Devi BOODHOO presently residing at Abbe Laval Street, Eau Coulee; 2. Lalita BOODHOO presently residing at B & G Care Home situate at Seeneevassen Street, Quatre Bornes; 3. Amrita BURUNDAYAL (born BOODHOO), the lawful wife of Mr. Gayganand BURUNDAYAL residing at 15, Farquhar Street, Curepipe; 4. (a) Mrs Ww Champawtoo CHUTTO also called Champawtoo CHUTTO, residing at 9 Blondepoo Street, Rose Hill; 4 (b) Akshay Kushal CHUTTO BOODHOO, residing at 9 Blondepoo Street, Rose Hill; and 4 (c) Amish Poornajit CHUTTO BOODHOO, residing at 9 Blondepoo Street, Rose Hill - Who are heirs of late Atmanand BOODHOOL; 5. Praveen Kumar BOODHOO presently residing at Hibiscus Lane, Canot. - All heirs and successors of late Soolabha BOODHOO (Born SOOBA) and Dummur BOODHOO. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations,
Dated at Port-Louis, this 23rd day of September, 2025.
Me. R. BUCKTOWNSING SA
Orison Legal
Level 2, Hennessy Court, Cr. Pope Hennessy and Suffren Streets, Port Louis
ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

LEGAL NOTICE

IN THE SUPREME COURT OF MAURITIUS
(Before the Master and Registrar thereof)

In the matter of :-

Development Bank of Mauritius Ltd, having its registered office situate at La Chaussée Street, Port-Louis.

Plaintiff

Versus

1.- Yashoda Devi BOODHOO also called Jashoda Devi BOODHOO;
 2.- Lalita BOODHOO;
 3.- Amrita BURUNDAYAL (born BOODHOO), the lawful wife of Mr. Gayganand BURUNDAYAL;

4 (a) Mrs Ww Champawtoo CHUTTO also called Champawtoo CHUTTOO, residing at 9 Blondeau Street, Rose Hill;

4 (b) Akshay Kushal CHUTTOO BOODHOO, residing at 9 Blondeau Street, Rose Hill; and

4 (c) Amish Poornajit CHUTTOO BOODHOO, residing at 9 Blondeau Street, Rose Hill.

-Who are heirs of late Atmanand BOODHOO

5.- Praveen Kumar BOODHOO;

-All heirs and successors of late Soolabha BOODHOO (Born SOOBA) and Dummur BOODHOO as per affidavits transcribed in Vol TV 3995/23 and TV 8762/19 respectively and residing at 15, Farquhar Street, Curepipe.

Defendants

TAKE NOTICE FOR THAT:-

TAKE NOTICE, You, the Defendant No. 2, Mrs. Lalita BOODHOO, and You, Mrs. Amrita BURUNDAYAL (born BOODHOO), the lawful wife of Mr. Gayganand BURUNDAYAL, the Defendant No.3, in the above matter, that the Plaintiff, Development Bank of Mauritius Ltd, has initiated Levy proceeding before the Master and Registrar of the Supreme Court of Mauritius – Levy MOC 58/2022 praying for the Sale by Levy of the hereunder mentioned property, viz:- DESCRIPTION OF PROPERTY: DESIGNATION: PROPERTY CHARGED:- Une portion de terrain de la contenance d'un arpent vingt cinq perches située au quartier de Flacq, lieu dit Clémencia et bornée d'après titre comme suit:- D'un côté par Monet ou ayants droit sur cent pieds; Du deuxième côté par Dhawraj Boodhoo sur cinq cent pieds; Du troisième côté par Bhurosah ou ayants droit sur cent pieds; Et du quatrième et dernier cote par Oodoonath ou ayants droit sur cinq cent pieds. And in virtue of Memorandum of Conversion drawn up by L M Dumazel, sworn land surveyor dated Twenty Six August One Thousand Nine Hundred and Ninety One, the above portion of land has been found to be equivalent to five thousand two hundred and seventy six and eight hundredths square metres (5276.08m²) and is bounded as follows:- "Du premier côté par Monet ou ayants droit sur trente deux mètres et quarante neuf centimètres (32.49m); Du deuxième côté par Dhawraz Boodhoo aussi appelé Dhanraj Boodhoo sur cent soixante deux mètres et quarante cinq centimètres (162.45m); Du troisième côté par Bhurosah ou ayants droit sur trente deux mètres et quarante neuf centimètres (32.49m); Et du quatrième et dernier côté par Oodoonath ou ayants droit sur cent soixante deux mètres et quarante cinq centimètres (162.45m). Together with all that exist thereon and all that may depend or form part thereof without any exception or reservation whatsoever and the whole as morefully described in deed transcribed in Volumes TV 1240/53, TV 1280/28, TV 1282/138, TV 1294/120, TV 1303/216 and Pin No. 1407040092.

TAKE FURTHER NOTICE that the above matter has now been fixed for SALE to Thursday the 23rd day of October, 2025 at 1.30 p.m before the Master's Court and You (i) Mrs. Lalita BOODHOO, the Defendant No.2 and (ii) Mrs. Amrita BURUNDAYAL (born BOODHOO), the lawful wife of Mr. Gayganand BURUNDAYAL, the Defendant No.3, are hereby required called upon and summoned to be and appear on the floor of the Master's Court (Courtroom No.23, 2nd Floor), Supreme Court, Cnr Edith Cavell & Desroches Streets, Port-Louis, on the day, date and hour aforesaid there and then to inform the Court whether you have any objection to the sale being proceeded with.

WARNING YOU that the above sale will be proceeded with on the day, date and hour aforesaid whether you be present or not.

This publication is being made in virtue of an Order made on the 15th March, 2023 (Serial No. 332/2023) by Her Ladyship, Honourable G. Jugessur-Manna, Judge sitting in Chambers.

Under all legal reservations.

Dated at Port-Louis, this 23rd day of September, 2025.

Me. R. Bucktownsing SA

Orison Legal,

Level 2, Hennessy Court, Cr. Pope Hennessy and Suffren Streets, Port Louis.

Plaintiff's Attorney

SALE BY LICITATION

Notice is hereby given that on Thursday the 06th day of November 2025, at 1.30 p.m shall take place before the Master's Bar, Master & Registrar, Supreme Court, situate at the Supreme Court Building, Edith Cavell Street, Port Louis, the Sale by Licitation of the hereunderdescribed immoveable property, viz; A portion of land of the extent of **6 87/100 perches or 289.9M²** (after excision of a plot of land of 6 perches sold as per deed transcribed in TV 1022/107) from a larger portion of land of 12 ¾ perches or 538.17M²) situate in the District of Port Louis, place called "Les Pailles" (Plaine Lauzun) transcribed in TV 726/110, bounded as per memorandum of survey dated 24/09/1979 of M. Chamroo, SLS as follows:- On the first side by a common road of 15 feet wide which is now known as Desire Sicard Street on 49 feet, On the 2nd side by the property of M. Hassam Toonah on 63.6 feet; On the 3rd side by the property of Enousse Peeroo and On the 4th and last side by a common road of 12 French feet wide now known as Volcy de Senneville Street on 63.6 feet. There exists on the said portion of land (i) a ground floor concrete building under concrete slab consisting of 6 rooms and which belonged to late Hassam Peerally and (ii) a storey found on the slab of the ground floor consisting of six rooms and an undivided fraction in the said portion of land of **6 87/100P or 289.9M²** which is the exclusive property of late Mohammed Zaheer Peerally transcribed in TV 3977/21 — together with all that depends and form part thereof without any exception or reservation. The premises are provided with electricity and water supply installations. **The said sale is prosecuted at the request of Bibi Affedah Peerally, Absa Bee Peerally, Fazil Peerally, Mohammed Ralib Peerally, Zaheerah Peerally, Oumar Mohammad Zaheer Peerally, against Mohammad Saleem Peerally, Bibi Fazeela Deebeely, the widow of late Wahed Rehman Peerally acting in her own name and as mother and legal administratrix of her minor child, Wabeekah Peerally, Zainab Peerally, Marie Stella Sara, the Widow of late Mohammed Zaheer Peerally, acting in her own name and as mother and legal administratrix of minor and Zohra Leila Peerally, Koraisha Jhummun acting as mother and legal administratrix of minor Mohammed Zafeer Zaheer Peerally.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 30/09/2025.

Mrs S. B. JADDOO

of No. 24 Lislet Geoffroy Street, Port Louis.

Attorney in Charge of the Sale.

IN THE SUPREME COURT OF MAURITIUS

(Bankruptcy Division)

The Insolvency Act

In the matter of:

ASIA COMMERCE PTE LTD

having its Registered Office situate at 540, Sims Avenue, Sims Avenue Centre, Singapore

Petitioner

v/s

GLOBAL PRIMEX LIMITED

c/o AA CAPITAL INTERNATIONAL LIMITED,
 having its Registered Office situate at 3 Emerald Park, Trianon, Quatre Bornes.

Respondent

NOTICE is hereby given that a petition for the Winding-Up of the abovenamed Company by the above Court was lodged on the 25/09/2025 to the said Court by the undersigned Attorney on behalf of the abovenamed Petitioner, by electronic filing under the Court (Electronic filing of Documents) Rules 2012. And that the said petition is registered as Cause Number SC/COM/PET/000734/2025 and **made returnable on Friday the 10th October 2025**, for the Respondent to give its stand through the Electronic Filing System and any creditor or contributory of the said Company, desirous to support or oppose the making of an order of the petition, by making the necessary appearance by electronic filing either through a Solicitor or in person at the Public Service Bureau located at the Commercial Division of the Supreme Court of Mauritius, Edith Cavell Street, Port Louis, a copy of the petition will be furnished to any creditor or contributory of the said Company requiring the same by the undersigned, on payment of the regulated charge of the same or may be obtained on the electronic filing system.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 30th day of September 2025.

S. S. MURDAY

of Suite 306, 2nd Floor, Chancery House,
 Lislet Geoffroy St, Port Louis.

Attorney for the Petitioner

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 15th day of January, 2026 at 1.30 p.m** shall take place before the Master's Court (Courtroom No.23, 2nd Floor), Supreme Court, Cnr Edith Cavell & Desroches Streets, Port-Louis, the SALE BY LEVY of: **DESCRIPTION OF PROPERTY: DESIGNATION**: Une portion de terrain de la contenance de **TROIS PERCHES SOIXANTE CENTIEMES SOIT CENT CINQUANTE ET UN ET QUATRE VINGT QUINZE CENTIEME METRES CARRES (151.95m²)** située au quartier de la Savanne lieudit Surinam et bornée d'après un procès-verbal d'arpentage dressé par Mons. Robert Foiret, Arpenteur Juré, le 04/07/1979, enregistré au Reg A 417 No. 436 comme suit:- Du premier côté, par le chemin Tamil Temple sur trente neuf pieds soit douze mètres et soixante sept centimètres (12.67m); Du second côté, par A M Mauderbaccus sur quarante huit pieds six pouces soit quinze mètres et soixante quinze centimètres (15.75m); Du troisième côté, par la deuxième portion devant entre attribuée a Mogombal Mootin, sur trente six pieds six pouces soit onze mètres et quatre vingt six centimètres (11.86m); Et du quatrième côté, par Harryparsad Peerun un chemin de quatre pieds soit un mètre et trente centimètres de large entre trente quatre pieds six pouces soit onze mètres et vingt et un centimètres (11.21m). Together with building existing thereon and all that may depend or form part thereof without any exception or reservation whatsoever and the morefully described in deed transcribed in Volume TV 1533/138 and Pin No. 1609100163 and in the Memorandum of Charges filed in the above matter. **BUILDING AND/OR PLANTATION**: There exists on the above-described portion of land an abandoned building made up of reinforced concrete frame structures, concrete block walls, rendered and unpainted, built up to beam level. **The said sale is prosecuted at the request of DEVELOPMENT BANK OF MAURITIUS LTD against THE CURATOR OF VACANT ESTATES, vested with the vacant successions in Mauritius of Late Mr. Mardaymootoo MOOTIN, also called Mardaymootoo MOTIN and Late Mrs. Retnambigay MOOTIN (born SOOKRAMANIEN), of State Law Office, Renganaden Seenevassen Building, Pope Hennessy Street, Port Louis.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations,

Dated at Port-Louis, this 30th day of September, 2025

Me. R. BUCKTOWNSING SA

Orison Legal

Level 2, Hennessy Court, Cr. Pope Hennessy and Suffren Streets, Port Louis.

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

SALE BY LICITATION

Notice is hereby given that on the **26th day of September 2025**, has been filed in the Master's Office, Master & Registrar, Supreme Court, situate at the New Supreme Court Building, Edith Cavell St, Port Louis, the Memorandum of Charges, containing the conditions, clauses, pursuant and according to which shall take place before the Master's Bar, the **SALE BY LICITATION, prosecuted at the request of 1.- Luc Philippe Serge Antoine MARIE-LOUISE, 2.- Jacqueline Marilyn Shelly MARIE-LOUISE, 3.- Vere Hervé Maurice MARIE-LOUISE, 4.- Gérard André Georges CALTAUX and 5.- Thérèse Hélène Nicole MARIE-LOUISE against Joseph Henri Blaise MARIE-LOUISE, of cnr Père Jean de Rotton & Mallac Streets, Rose Hill, of the following immoveable property viz:- **DESCRIPTION OF PROPERTY**:- A plot of freehold land of an extent of **112 toises** situated at corner J. Pierre de Rotton & Mallac Streets, Rose Hill in the District of Plaines Wilhems, as per title deed registered and transcribed in TV 954 No.133 which is bounded as follows:- Du premier côté par le bord de la rue Mallac (15 pieds de large) sur 45 ¼ pieds; Du second côté par le surplus des vendeurs sur 89 ¼ pieds; Du troisième côté par Hampha Sahaduth sur 44 ½ pieds; finalement du quatrième côté par le bord de la rue Solferino (20 pieds de large) sur 90 ½ pieds. Together with all that may depend or form part thereof without any exception or reservation whatsoever. There exists on the aforesaid portion of land a residential 2 level house of 275 square metres, made of reinforced concrete frame structures under concrete slab roof together with water and electricity installation, comprising on:- **THE GROUND FLOOR**:- A porch, a living room ,a dining room, a kitchen, 3 bedrooms, a WC and bathroom. There is also a detached garage of 32 square metres. **FIRST FLOOR**:- 2 open covered balconies, 1 bedroom, a corridor, an office, a WC and a bathroom.. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said immovable property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such rights.**

Under all legal reservations.

Dated at Port-Louis, this 30th day of September 2025.

Me. P. NATHOO

of No. 10, Georges Guibert Street, Port Louis.

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

OM-Ajax

Le résumé de la large victoire des Marseillais en Ligue des champions

Les joueurs de Roberto De Zerbi ont remporté leur premier succès dans la compétition européenne cette saison contre Amsterdam (4-0), mardi, au Stade-Vélodrome, notamment grâce à un doublé de leur recrue Igor Paixao.

Pour ses retrouvailles avec la Ligue des champions, le Stade-Vélodrome a été servi. L'Olympique de Marseille (OM) a parfaitement négocié son premier match à domicile dans cette phase de ligue, mardi 30 septembre, en dominant nettement l'Ajax Amsterdam (4-0). Tout au long de la rencontre, les hommes de Roberto de Zerbi sont apparus largement supérieurs à leurs adversaires, souvent dépassés par la vitesse des attaquants phocéens.

Grâce à une excellente entame de match, les Marseillais ont vite fait le break, menant de deux buts après douze minutes de jeu. Puis, ils ont creusé l'écart et maîtrisé les débats, sans jamais être en difficulté face à des Néerlandais qui ont montré de sérieuses limites à ce niveau de la compétition.

Plein de confiance après ses succès en Ligue 1 face au Paris Saint-Germain et à Strasbourg, l'OM a décroché ses premiers points de la saison en coupe d'Europe. Une victoire encourageante, après sa défaite sur la pelouse du Real Madrid (1-2), lors de sa première rencontre, qui illustre la rapidité avec laquelle cette équipe prend forme, malgré l'incorporation de nombreuses recrues dans les derniers jours du mercato.

Recrue la plus chère de l'histoire de l'OM, avec un transfert estimé à 35 millions d'euros, Igor Paixao a répondu aux attentes du public marseillais : le Brésilien a inscrit un doublé dans le premier quart d'heure, qui a lancé son équipe sur le chemin du succès.

Arrivé blessé en provenance du Feyenoord Rotterdam, l'ailier gauche n'avait pas encore pu montrer l'ensemble de ses qualités. Ce soir, avec son doublé et une passe décisive pour Pierre-Emerick Aubameyang, il a enfin livré un match plein, qui lui permet de lancer pour de bon son aventure sous ses nouvelles couleurs.

Le fil du match.

6e, 1-0 : Paixao inscrit le premier but de la rencontre après cinq minutes de jeu à la suite d'une très belle déviation d'Aubameyang, en une touche, au milieu du terrain. A la limite du hors-jeu, le Brésilien résiste au retour de Regeer. Le gardien Jaros ne peut rien faire sur cette frappe au ras du sol du droit.

12e, 2-0 : quelques minutes plus tard, l'attaquant inscrit un doublé d'une frappe limpide à l'entrée de la surface.



L'ancien joueur du Feyenoord avait récupéré le ballon sur une relance néerlandaise et fixé deux défenseurs avant de finalement tirer fort au premier poteau. Jaros n'est pas irréprochable.

26e, 3-0 : Mason Greenwood accentue l'avantage pour l'OM en héritant d'une nouvelle passe décisive d'Aubameyang, dans le dos de la défense néerlandaise. L'ancien joueur de Manchester United ouvre son pied gauche face à Jaros.

52e, 4-0 : à la suite d'une nouvelle contre-attaque depuis leur surface de réparation, les Phocéens enchaînent les sprints et les passes, jusqu'à ce que Aubameyang hérite du ballon et ajuste un plat du pied, du droit, dans le petit

filet.

Le chiffre. 8

Comme le nombre de recrues estivales alignées par l'entraîneur Roberto De Zerbi au coup d'envoi. Des petits nouveaux – associés au gardien Geronimo Rulli, au milieu Bilal Nadir et à l'ailier Mason Greenwood – qui semblent déjà comme chez eux au Stade-Vélodrome.

La note du match. B.

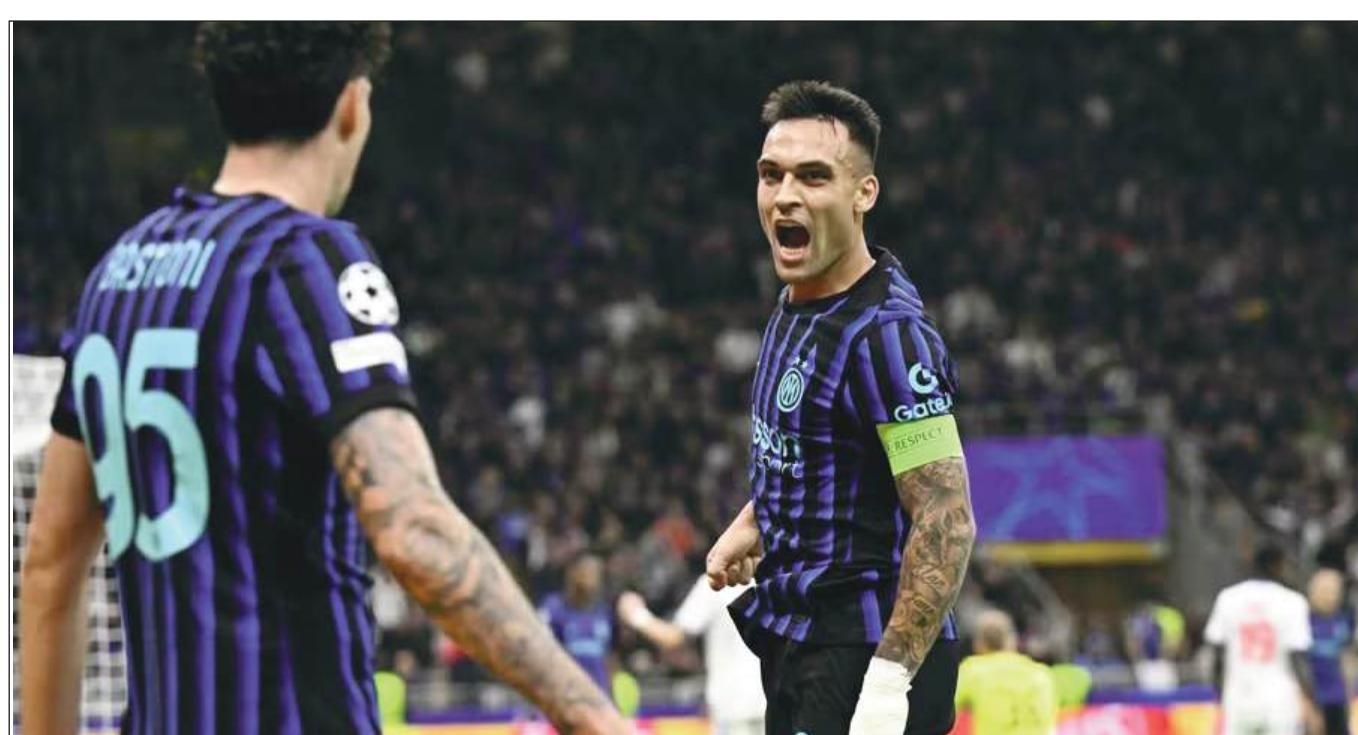
De l'ambiance, des buts et la victoire d'un club français dans la plus prestigieuse des compétitions. Sur notre échelle de notation sportive allant de « A » à « E », ce succès de l'OM, qui plus est devant son public, mérite un B.

L'Inter Milan surclasse le Slavia Prague avec un doublé de Lautaro Martinez

L'Inter Milan, vice-champion d'Europe 2025, a dominé le Slavia Prague 3 à 0 (mi-temps: 2-0) mardi à San Siro lors de la deuxième journée de la phase de ligue de la Ligue des champions.

Les Nerazzurri, vainqueurs (2-0) de l'Ajax à Amsterdam en ouverture de leur campagne européenne, se sont imposés grâce à un doublé de Lautaro Martinez (30 et 65e) et un but de Denzel Dumfries (34e). Après ce nouveau succès, les vice-champions d'Italie 2025 occupent la 3e place provisoire du classement de la phase de ligue de la C1 avec six points, comme le Bayern Munich et le Real Madrid.

L'Inter, humilié par le Paris SG (5-0) en finale de la Ligue des champions 2025, pourrait poursuivre son sans-faute lors de la 3e journée: le club lombard affrontera le 21 octobre l'équipe belge de l'Union Saint-Gilloise.



Ligue des Champions

Chelsea 1 Benfica 0

Chelsea bat Benfica pour le retour de José Mourinho à Stamford Bridge

Retour manqué pour José Mourinho à Stamford Bridge. Le technicien portugais, triple champion d'Angleterre avec les Blues (2005, 2006, 2015), revenait à Chelsea, dans le camp adverse. Benfica, le club qu'il entraîne aujourd'hui, s'est incliné sur la pelouse londonienne (1-0), mardi 30 septembre.

Benfica trouve le poteau

Les Lisboètes se sont pourtant créé la première grosse occasion de la rencontre avec une frappe de Lukebakio détournée sur son poteau par Sanchez (8'). Entrepreneurs, les hommes de Mourinho n'ont pas été récompensés de leur bon début de match, en concédant l'ouverture du score sur un coup du sort.

Sur une action initiée par Neto côté droit, qui a trouvé Garnacho à l'opposé, le Colombien Rios a marqué contre son camp (1-0, 18'). Un but qui est venu éteindre les intentions des Portugais. Chelsea, privé de Cole Palmer, est alors passé en mode gestion (66% de possession en première période) et a su résister aux timides tentatives de réaction lusitanienes.

Battu par le Bayern Munich (3-1), lors de la première journée, l'équipe londonienne a bien relevé la tête, tandis que Benfica s'enlise, avec une deuxième défaite en deux matches.

Galatasaray 1 Liverpool 0

Liverpool chute face à Galatasaray

Après un premier revers en championnat d'Angleterre samedi, Liverpool a de nouveau chuté mardi, cette fois en Ligue des champions où les Reds se sont inclinés sur la pelouse de Galatasaray (1-0) mardi soir à Istanbul.

Sous une pluie de sifflets, les Reds ont subi - comme en 2002 et 2006 - la loi des locaux. Alors qu'ils avaient lancé l'exercice 2025-2026 par un bilan immaculé de sept victoires en sept matches, les champions d'Angleterre ont essuyé leur deuxième défaite de rang, après s'être incliné samedi face à Crystal Palace (2-1).

Ils ont aussi perdu leur gardien de but, Alisson Becker, remplacé en début de seconde mi-temps, et leur nouvel attaquant, le Français Hugo Ekitike, touché à la cuisse droite à la 66e minute.

Malgré de nombreuses occasions (14e, 32e, 33e, 49e, 63e), et un coup franc mal négocié (24e), les hommes d'Arne Slot sont restés muets, ne cadrant que trois de leurs 16 tirs.

Les joueurs d'Okan Buruk, avides d'effacer leur déroute à Francfort (5-1) en entame de leur campagne européenne, ont ouvert le score sur un penalty (17e, 1-0) consécutif à une faute de Szoboszlai sur Yilmaz et transformé par l'attaquant nigérian Victor Osimhen.

Les Turcs ont ensuite continué à pousser pour tenter de doubler la mise, offrant un nouveau frisson au Rams Park sur une contre-attaque d'Osimhen (54e), stoppée par Alisson. Le gardien brésilien de 32 ans a alors levé le bras pour sig-



naler une blessure et a été remplacé par le Géorgien Giorgi Mamardashvili.

Sous pression des Anglais dans le dernier quart d'heure, les Turcs ont enchaîné les fautes, sans toutefois plier.

Après un début de saison en trompe l'œil, où les victoires des Reds se sont dessinées le plus souvent sur des buts tardifs et/ou des coups d'éclat individuels, le leader du championnat anglais

n'est pas parvenu à renverser le scénario du match, malgré les entrées en cours de jeu (62e) de Mohamed Salah et d'Alexander Isak, recrue phare arrivée cet été pour 144 millions d'euros.

Ekitike excepté, les nouveaux arrivés n'ont pas encore apporté de plus-value au club de la Mersey, à commencer par Florian Wirtz, acheté à prix d'or au Bayern Leverkusen, et resté encore dis-

cet mardi.

Liverpool tentera de se relancer dans l'antre de l'Eintracht Francfort, le 22 octobre, pour le compte de la troisième journée de Ligue des champions.

Galatasaray signe de son côté sa première victoire à domicile en Ligue des champions après une série de huit matches sans succès.